



MODALITES D'ADHESION ET DE PAIEMENT DE VOS COTISATIONS/ASSURANCES

NOUVEAU 2023 : LA PLATEFORME D'ADHESION :

Depuis le site internet du SNPSC : <http://snpsc.org> vous pourrez vous connecter à la plateforme d'adhésion, à partir de **début janvier 2023**

Plus facile et rapide, vous aurez juste à rentrer vos informations et faire votre paiement en ligne ou par chèque. La réception du paiement générera automatiquement tous vos documents d'adhésion (justificatif de paiement et attestations) : ce sera donc *instantané avec un paiement en ligne* et en *différé lors d'un paiement par chèque*.

Vous n'aurez qu'à télécharger tous vos documents, quand vous voulez, et même plusieurs fois dans l'année si vous en avez besoin !

BULLETIN D'ADHESION :

Pour tous ceux qui ne se sentent pas encore prêts au tout informatique, nous gardons pour cette année la méthode classique de prise d'adhésion !

- POUR LES PAIEMENTS PAR CHEQUE :

Vos bulletins doivent **UNIQUEMENT** être envoyés par courrier postale à l'adresse du secrétariat (**le cachet de la poste faisant foi pour la date de prise d'assurances**)

Votre chèque doit être libellé à l'ordre du **Syndicat National des Professionnels de la spéléologie et du Canyon**. Merci d'envoyer votre dossier complet (bulletin d'adhésion, justificatifs et chèque) à l'adresse suivante :

Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon
13 route du Rocher Rond
Hameau de Lachaup
05250 LE DEVOLUY

Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon
13 route du Rocher Rond - Lachaup 05250 LE DEVOLUY
Tel : 06.46.00.87.13
Courriel : contact@snpsc.org
www.snpsc.org

PAIEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE:

Vos bulletins doivent **UNIQUEMENT** être envoyés par mail à contact@snpsc.org (la date de virement faisant foi pour la date de prise d'assurances)

A réception de votre dossier nous vérifierons sa validité et nous vous communiquerons le RIB du SNPSC pour que vous puissiez effectuer votre virement.

Si vous êtes déjà en possession du RIB du SNPSC, il est **OBLIGATOIRE** d'attendre la validation de votre dossier de la part du secrétariat pour faire votre virement bancaire.

Remarques:

- L'assurance prend effet le lendemain de l'envoi du bulletin d'adhésion à 0 heure, la date de la poste ou du virement faisant foi, et prend fin le 31 Décembre de l'année en cours (sous réserve que votre dossier soit complet et que le chèque/virement bancaire soit encaissé sans incident).
- Le règlement se fait en un seul paiement.
- Nous traitons vos demandes d'adhésion chaque semaine le lundi. Si vous voulez adhérer très rapidement (en urgence), pour bénéficier immédiatement de la couverture d'assurances et de vos attestations, nous vous encourageons à utiliser la plateforme d'adhésion et de faire un paiement en ligne.
- Bien évidemment nous restons à votre écoute par mail ou par téléphone, si vous venez à rencontrer des problèmes avec la plateforme d'adhésion.

Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon

13 route du Rocher Rond - Lachaup 05250 LE DEVOLUY

Tel : 06.46.00.87.13

Courriel : contact@snpsc.org

www.snpsc.org